

ENTRÉE GRATUITE AU SIEC POUR LES PARTICIPANTS À LA FORMATION



20 OCTOBRE 2021
14H30 - 17H30



MAMA SHELTER
PARIS 15^{EME}



à partir de*
390€ HT

La nécessité est moteur d'innovation : la crise sanitaire a conduit au développement de nouvelles solutions tant juridiques que marketing. La responsabilité sociale et environnementale des sites commerciaux est par ailleurs devenue un sujet incontournable. Cette formation à destination des directeurs de centres mais aussi plus largement des gestionnaires d'actifs immobiliers commerciaux a pour objectif d'approfondir ces différentes questions.

Juridique

André Jacquin

Président de la Commission actualité juridique du CNCC et avocat associé Cabinet Jacquin-Maruani et associés – Avocats

1. Nouveaux types de baux commerciaux
2. Horaires d'ouvertures des commerces en centre commercial
3. Pandémie et paiement des loyers et charges

Technique

Bertrand Courtois Suffit

Président de Mall & Partners
Président de la Commission Technique et du Groupe Sûreté du CNCC

1. Règlement intérieur et tri des déchets
2. Bornes électriques et IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques)

Marketing & Communication

Philippe de Taffin,

Président de Matador

Antoine Messeyne,

Directeur de création de Matador

1. Pourquoi la raison d'être du centre commercial aide la performance
2. Moyens marketing et autres leviers générateurs d'attractivité : le PAMO (plan d'actions marketing opérationnel) traditionnel et les nouveaux enjeux
3. Les autres types de lieux, sources d'inspiration pour les centres commerciaux



LIEU DE LA FORMATION :
MAMA SHELTER
20 Avenue de la Porte
de la Plaine, 75015 Paris

À retourner
au CICC,
3 rue la Boétie,
75008 Paris

Tél. : 01 53 43 82 60
Fax : 01 53 43 82 61

Email : communication@cnc.com

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
ET D'ANNULATION :**

• **Tarif :** le tarif adhérent n'est applicable qu'aux sociétés à jour de leur cotisation.

• **Frais d'annulation**

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation 30 jours avant la formation, les frais seront de 25% du montant HT de la formation, pour toute annulation de 30 à 11 jours avant la formation, les frais seront de 50% du montant HT de la formation, pour toute annulation 10 jours avant la formation, les frais seront dus en totalité. Dans ce cas, le participant pourra se faire remplacer par une autre personne de sa société.



POST-COVID & RSE : LES NOUVEAUX ENJEUX

Société :

Secteur d'activité :

- Promoteur, Propriétaire, Investisseur et Gestionnaire Enseigne de distribution et de services
 Association, Fédération Organisme public Conseil, Prestataire de services
 Site commercial Autre (merci de préciser) :

Contact : Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Fax :

Siren : Siret :

Code NAF :

PARTICIPANTS

Prénom : Nom :

Fonction : Email :

Téléphone : Portable :

Prénom : Nom :

Fonction : Email :

Téléphone : Portable :

TARIF ADHÉRENT CICC	TARIF NON ADHÉRENT
390 €HT (468 €TTC) x Numéro adhérent CICC* :	490 €HT (588 €TTC) x
Chambre au Mama Shelter, petit-déjeuner inclus : 200 €HT (240 €TTC) x	
TOTAL €HT	=
TOTAL €TTC	=

Cette formation peut être agréée au titre de la formation professionnelle continue et au titre de la formation continue des professionnels de l'immobilier.

Adressez-nous le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné de votre règlement :

- Par chèque à l'ordre du CICC en portant la mention « Formation Covid et RSE » au dos du chèque.
 Par virement à l'ordre du CICC à notre banque (BNP Paribas Paris St Augustin - Compte n°30004 - 00819 - 00010483284-61 - IBAN : FR76 3000 4008 1900 0104 8328 461 - BIC : BNPAFRPPCE)
 Par carte bancaire : Veuillez débiter mon compte d'un montant de €

Numéro : |__| |__| |__| |__|

Date d'expiration : |__| Cryptogramme CB : |__| Cryptogramme AMEX : |__|

Je soussigné(e)
accepte les modalités d'inscription et d'annulation.

Signature et cachet de l'entreprise

